

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 septembre 2019 à Fournols

La réunion qui débute, comme prévu, à 15h30 dans une salle du village Azureva à Fournols, commence exceptionnellement par une intervention du président de la FMBDS, Y. COURTIEU. Celui-ci relate une demande faite à leur fédération par le groupe Mycea de Montpellier qui souhaite la fourniture de champignons frais récoltés par les membres des différentes sociétés. La contrepartie serait la réalisation de séquençages ADN pour la somme de 12 €/un. N. VAN VOOREN, coordinateur de l'affaire demande déjà la participation des associations de la FAMM. Il faudrait former des personnes pour l'interprétation des séquençages. F. FOUCHIER serait prêt à aider pour cette formation, en collaboration avec la FMBDS, dans le cadre de leur section « Formation ». Il verra cela avec C. GERARD.

Il est ensuite opéré au comptage des associations de la FAMM avec des délégués présents ou représentés, à savoir : Société Mycologique d'Ajaccio (M.-A. BURONI et pouvoir de B. BILES LEDENTU) ; Association des Naturalistes de Nice et des Alpes Maritimes (J.-L. et É. RAFFAGHELLO) ; Association Mycologique d'Aix-en-Provence (G. POULET) ; Société Mycologique de Provence (F. FOUCHIER) ; Association Botanique et Mycologique Bas-Alpine (B. et D. OVERAL) ; Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault (pouvoirs de M.-J. MAURUC) ; Association Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons (A.-M. BOURGESSE, J.-P. ROMAN) ; Association Entrevalaise de Mycologie et Botanique Appliquée (J.-L. RAFFAGHELLO) ; Société Mycologique André MARCHAND (E. OMS, D. MONDON, P. AMAURY) ; Société Mycologique de Porto-Vecchio (E. HODES) ; Société Mycologique des Pieve et de Haute Corse (pouvoirs de J. PUCCINI, A. RAFFALI) ; S.S.N.A.T.V. Toulon (C. JAUFFRET) ; S.M.B.C.N. Perpignan (J.-L. JALLA, M. GOMEZ) ; Société Mycologique de Vaucluse (O. CHAMPION). 14 associations sur 19 sont ainsi présentes ou représentées. La section mycologique de Nîmes n'ayant donné aucune nouvelle, nous pouvons la considérer comme démissionnaire de la fédération. Le quorum atteint, la séance peut continuer.

Elle reprend avec une intervention de NICOLAS VAN VOOREN qui évoque le séminaire PITEM /COBIO.DIV, où la FAMM était représentée par F. FOUCHIER, sur la « Biodiversité méconnue » qui envisage des actions à long terme. Pour la FAMM, des recherches sur le Parc du Mercantour semblent impossibles car les terrains de prospection retenus ne paraissent pas accessibles à tous. Cependant J.-L. et É. RAFFAGHELLO signalent qu'ils ont des rapports suivis avec le Parc et sont autorisés à prospecter. NICOLAS communiquera le fichier zip du détail des sites à É. RAFFAGHELLO.

La présidente D. OVERAL-GRANVILLE remercie les participants en leur souhaitant de belles récoltes de champignons malgré les conditions météorologiques antérieures défavorables. Le compte-rendu du CA de Marseille est approuvé à l'unanimité. Le trésorier G. POULET présente ensuite le bilan financier qui pour l'année en cours est arrêté au 1^{er} septembre. Il communique aussi un bilan provisionnel pour le reste de l'année. Le solde est à peu près de 6 000 €. Ces bilans sont adoptés à l'unanimité. Le trésorier signale que, exception faite pour quelques étrangers, les cotisations et les abonnements aux bulletins doivent être adressés à partir du 1^{er} janvier de l'année considérée.

Une nouvelle association mycologique corse souhaite être admise au sein de la FAMM. L'association Corte-Balagne est présentée par M.-R. D'ANGELO qui signale que leur prochaine exposition aura lieu à l'île-Rousse, les 26 et 27 octobre 2019 avec le soutien d'autres associations corses. Cette admission devra être ratifiée par la prochaine AG.

Malgré nos appels répétés, aucune candidature aux fonctions de président et de secrétaire n'a été enregistrée. D. OVERAL-GRANVILLE accepte de continuer à exercer sa fonction pour l'année à venir avec toutefois une pause pendant quelques semaines pour raison de santé. La secrétaire accepte de la seconder. Le trésorier reste à son poste.

Pour le bulletin, situation au 1^{er} septembre : France 306 bulletins dont 33 hors FAMM et 2 gratuits, 4 abonnés extérieurs ont eu le n° 55 avec relance mais sans régularisation, étranger 33 bulletins dont 8 gratuits et 4 pour adhérents FAMM. De plus, pour le n° spécial CEMM, 21 Français et 34 étrangers ont eu le bulletin gratuitement. Site Internet : suite à des remarques d'un lecteur vigilant, quelques rectifications ont été apportées pour accéder à certains numéros. Il ne faut pas oublier de communiquer vos manifestations à J.-L. RAFFAGHELLO en temps utile.

CAFAM ; D. OVERAL-GRANVILLE présente aux journées annuelles, déclare que celles-ci se sont déroulées dans une bonne ambiance. Les sujets abordés étaient les suivants : Y. SELIER (Cahier technique de la fonge des réserves naturelles de France) ; D. OVERAL-GRANVILLE (État d'avancement du projet « MYCOFAMM ») ; D. SUGNY (Phytophylogie, rapports entre phytosociologie et mycologie en Franche-Comté) ; Y. COURTIEU (MYCOLIST, statistiques des intoxications) ; Y. SELIER (Liste rouge en Poitou-Charente) ; P. LAINÉ (MYCOSEQ) ; R. CHALANGE (Commercialisation des champignons, législation des importations) ; O. DAILLANT (Projets internationaux de l'Observatoire) ; P.-A. MOREAU (Point sur un référentiel national liste rouge nationale, Plateforme ADONIF-FONGIFRANCE) ; D. SUGNY (Question à propos du référentiel TAXREF pour la fonge) ; C. TARBY (Nouvelle plateforme Internet « signal conso »).

La présidente demande des volontaires pour participer à la prochaine session organisée par la FAMM. Elle seule accepte la charge et souhaite trouver au moins un ou une volontaire pour l'accompagner.

Les délégués de la FAMM au prochain CA de la CEMM à Sibari sont D. OVERAL-GRANVILLE, J. PUCCINI et O. CHAMPION. Pour l'AG seul F. FOUCHIER a donné son accord. Deux autres délégués seront sollicités sur place. La présidente rappelle l'importance de défendre les intérêts de la FAMM conformément à ses statuts et règlement intérieur. Les problèmes de trésorerie sont en voie de résolution.

La convention de fourniture de données mycologiques entre la FAMM et les associations, après approbation par l'AG, devra être retournée, complétée et signée, à D. OVERAL-GRANVILLE.

Herbier DONADINI : N. VAN VOOREN a envoyé un mail le 17/7 faisant le deuxième point d'avancement du projet. M.-J. MAURUC continue à s'occuper de ranger l'herbier.

Citizen Mycology : actuellement en standby, G. CORRIOL et le Conservatoire des Pyrénées entrent également dans le projet.

Journées de la FAMM organisées par la Société de Porto-Vecchio, dans un hôtel à Pianottoli-Caldarelo du côté de Bonifacio du 2 au 7 novembre 2020 et Journées de la CEMM à la charge de l'association A Pantorra à Bragança (Portugal), les dates restent à préciser.

Révision des statuts et du règlement intérieur : le seul point à revoir concerne l'article 13 du règlement intérieur régissant les défraiements – Nouveau texte adopté : pour la représentation auprès de la CEMM ainsi qu'auprès d'autres entités, les frais pris en compte seront définis chaque année au CA en fonction des circonstances.

En cas de présidence de la FAMM assurée par un ou une Corse, la FAMM interviendra dans le paiement des frais de déplacement au CA de printemps sur le continent.

En ce qui concerne l'adoption des nouveaux statuts, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée en bonne et due forme, ce qui se fera l'an prochain dans la foulée de l'AG ordinaire.

Questions diverses : suite aux félicitations que lui avait adressées la présidente, LUCIEN GIACOMONI a répondu par un mail sympathique et cordial pour tous ; MARC-ANDRE SELOSSE a contacté la présidente dans le cadre d'un projet en perspective concernant les code-barres moléculaires de référence pour les Fungi (Eumycètes) français en collection « Funif-cd » - Un accord de principe a été donné au nom de la FAMM.

La séance a été close à 18h.

La présidente DANIELLE OVERAL-GRANVILLE La secrétaire ODILE CHAMPION